



REUNION PUBLIQUE

DU 18 MAI

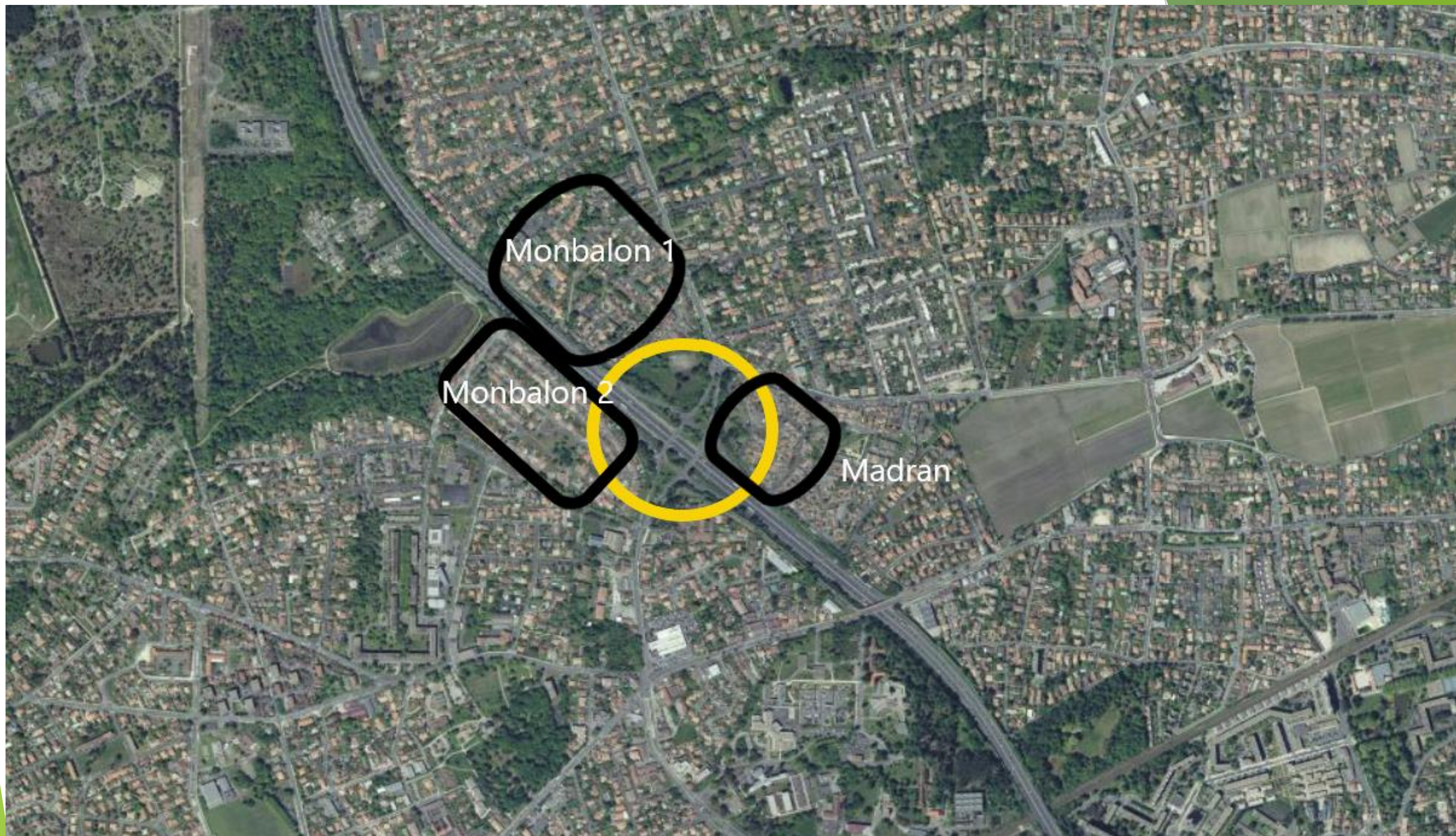
Les 100 jours du Collectif
CRA PAS LA

8 Février 2022

Lors de la séance du Conseil municipal
Monsieur le Maire confirme la

**CREATION DU CENTRE DE RETENTION
ADMINISTRATIVE**

aux abords de l'échangeur 13



LOCALISATION PRECISE



- ▶ Flyers + de 5000 Affiches + de 200
- ▶ Dans la presse écrite :
 - 23 articles dans Sud Ouest
 - Article dans :
 - ❖ Le Monde
 - ❖ Le Figaro
 - ❖ Actus
 - ❖ Rue 89
- ▶ Dans la Presse audiovisuelle :
 - FR3
 - TV7

Le 21 février en conclusion de la réunion publique.

- ▶ Création d'un collectif citoyen.
- ▶ Lettre au ministère de l'intérieur et à la présidence de la République.
- ▶ Pétition sur change.org.
- ▶ Banderoles sur la rocade.
- ▶ Souscriptions volontaires pour réaliser une action en justice et faire un recours.
- ▶ Manifestations graduées.



Création du Collectif



2 Mars 2022

Réunion du Comité Exécutif tous les mercredis

Création d'un collectif

Rassemblement le 2 mars de l'ensemble des bénévoles pour la création du collectif:

- ❖ Les présidents des 3 quartiers concernés:
 - ❖ France
 - ❖ 3M Bourgailh
 - ❖ Le Monteil
- ❖ Les Présidents des associations de copropriétaires
 - ❖ Monbalon 1
 - ❖ Madran.
 - ❖ Les Peupliers
- ❖ Quelques habitants motivés,

Les actions du Collectif:

- ▶ **Communiquer à l'ensemble des habitants et cela sous toutes les formes,**
- ▶ **Organiser l'action des habitants,**
- ▶ **Inventorier la flore et la faune existantes,**
- ▶ **Réaliser diverses démarches auprès des élus.**



Les actions du Collectif:

- ▶ **Rencontrer les élus politiques et obtenir leur soutien unanime et leur opposition au projet.**
- ▶ **Obtenir une motion ou vœu de l'ensemble du conseil municipal.**
- ▶ **Rencontrer Madame la Préfète.**
- ▶ **Engager diverses démarches juridiques.**
- ▶ **Collecter des fonds pour financer les actions et recours.**



Organiser l'action des habitants

- ▶ 26 Février : rassemblement des parents d'élèves du Groupe scolaire Jacques Cartier sur le site du CRA : 250 à 300 personnes.
- ▶ 22 Mars : rassemblement sur la place V République lors du conseil municipal. +250 personnes.
- ▶ 16 avril : rassemblement dans le cadre de la chasse à l'œuf du comité des quartiers du Monteil.. + 400 personnes
- ▶ 6 mai : rencontre avec les habitants de Monbalon.

Démarches administratives

Réalisation de divers courriers auprès de :

- ▶ **Monsieur le président de la république.**
- ▶ **Monsieur le ministre de l'intérieur.**
- ▶ **Monsieur l'ancien premier ministre. Jean-Pierre Raffarin**
- ▶ **Messieurs et Mesdames les députés de la Gironde.**
- ▶ **Messieurs et Mesdames les sénateurs de la Gironde.**
- ▶ **Monsieur le président de la région nouvelle Aquitaine**
- ▶ **Monsieur le président de Bordeaux métropole.**



Rencontrer les élus politiques pour obtenir leur soutien.

- ▶ **La municipalité.**
- ▶ **Les conseillers départementaux.**
- ▶ **La députée de la circonscription.**
- ▶ **Le président du conseil régional.**

**Localisation du Centre de Rétention Administrative :
le Maire de Pessac et les habitants ont demandé le
réexamen d'une proposition alternative**

Ce vendredi 18 février 2022, le maire de Pessac accompagné par un collectif d'habitants a rencontré la préfète de la Gironde pour lui proposer une nouvelle fois une solution alternative, hors zone pavillonnaire, pour l'implantation d'un Centre de Rétention Administrative, projet porté par le Ministère de l'Intérieur.

Cet emplacement avait déjà été proposé par le Maire de Pessac il y a plusieurs mois, avec le concours du maire de Mérignac devenu Président de Bordeaux Métropole. Cette solution alternative fait état d'éléments nouveaux.

Le Maire, qui participera ce lundi à la réunion organisée par les comités de quartiers voisins du projet de CRA, a obtenu de la Préfecture le réexamen de la proposition alternative, sans engagement de l'Etat de la retenir au terme de cet examen.

Un projet porté et décidé par l'Etat contre l'avis des habitants

Ce Centre de Rétention Administrative est un projet dont le seul décideur du lieu d'implantation est l'Etat, qui a choisi un terrain situé à Pessac dont l'Etat est propriétaire, à proximité de la sortie 13 de la Rocade. La préfecture a confirmé la tenue d'une réunion publique après la période électorale pour présenter les esquisses du projet, esquisses qui n'existent pas encore aujourd'hui, puisque l'architecte n'est pas encore choisi.

La Mairie, le comité de quartier du Monteil et les collectifs d'habitants ont pu faire part de leur opposition à l'implantation de ce CRA sur l'emplacement décidé par l'Etat, situé sur les secteurs Madran et Monbalon 1.

Franck RAYNAL

Maire de Pessac

Jean-Claude JUZAN

Président du comité de défense et fêtes
des quartiers du Monteil

Déclaration des conseillers départementaux

Cantons 1 et 2 de Pessac

Laure Curvale, Agnès Destriau, Bernard Garrigou et Sébastien Saint-Pasteur, élus départementaux des cantons de Pessac 1 et 2, expriment leur plus vive opposition à l'installation d'un centre de rétention administrative sur la zone Madran/Monbalon 1.

Ils expriment leur pleine et entière solidarité avec le collectif citoyen « CRA PAS LA » et invitent l'ensemble des habitants des deux cantons à signer la pétition disponible en ligne.

Egalement conseillers municipaux, Laure Curvale et Sébastien Saint-Pasteur rappellent plus spécifiquement qu'ils sont à l'origine de la mise en lumière de ce dossier à l'occasion du Conseil municipal du 8 février. Il est difficile de concevoir que ce dossier serait toujours inconnu de la population sans les interpellations réalisées en Conseil municipal.

Ils rejoignent ensuite les propos du communiqué publié par le comité de défense et fêtes des quartiers du Monteil et Madame la députée de la 7ème circonscription indiquant « *qu'une communication aurait dû être réalisée bien en amont en direction des habitants et que cette communication aurait du être effectuée par le Maire de Pessac dès qu'il a eu connaissance de ce projet* ». Ils s'étonnent néanmoins que Madame la Députée, ayant indiqué qu'elle avait pris connaissance en octobre 2021 de ce dossier, n'ait pas jugé utile d'en avertir immédiatement la population tant ce dossier est totalement inapproprié. Si les parlementaires votent la loi, ils sont aussi garants de sa bonne application sur le territoire.

Ils souhaitent enfin rappeler que si la responsabilité de l'implantation appartient à l'Etat sur un terrain dont il est propriétaire, ils regrettent comme conseillers départementaux de n'avoir jamais été informés de ce dossier sinon par des bénévoles associatifs début février, alors que le Maire avait connaissance du dossier depuis au moins le premier semestre 2020 et la Députée depuis le second semestre 2021.

Ils saluent le chemin parcouru depuis le conseil municipal du 8 février et espèrent que le temps perdu sur ce dossier n'entravera pas l'indispensable relocalisation de ce projet.

Les conseillers départementaux des cantons 1 et 2 de Pessac

Laure Curvale Agnès Destriau Bernard Garrigou Sébastien Saint-Pasteur





COMITE DE DEFENSE ET FÊTES DES QUARTIERS DU MONTEIL
13, rue Henry Frugès- 33600 PESSAC
Tél : 06 32 19 16 39

Communiqué de presse

Pessac le 1^{er} mars 2022

Centre de Rétention Administrative Sur le Quartier du Monteil

Mardi 1^{er} mars le Président du comité de défense et fêtes des quartiers du Monteil accompagné des présidents des associations des copropriétés de Monbalon et de Madran ont rencontré la députée de la circonscription afin de faire le point avec elle sur l'implantation d'un centre de rétention administrative sur le quartier du Monteil aux abords de l'échangeur 13.

L'emplacement prévu s'étend pour la création du centre de rétention administrative et de l'annexe judiciaire aux abords du lotissement de Monbalon sur un espace de vie sociale (espace de promenade, espace de jeu, etc.) et pour le parking sur l'espace boisé aux abords du village de Madran.

Le Comité de défense et fêtes des quartiers du Monteil ainsi que Madame la députée au cours de cette rencontre ont indiqué leur opposition à l'emplacement de ce centre de rétention administrative en zone pavillonnaire et souhaité qu'un autre lieu soit choisi pour cette création.

Le comité de défense et fêtes des quartiers du Monteil ainsi que Madame la députée indiquent qu'une communication aurait dû être réalisée bien en amont en direction des habitants et que cette communication aurait du être effectuée par le Maire de Pessac dès qu'il a eu connaissance de ce projet.

Madame la députée a informé le président du comité de défense et fêtes de quartier du Monteil et la délégation qui l'accompagnait qu'elle avait déjà effectuée différentes démarches en direction du ministère de l'intérieur et de la préfecture.

À la demande de la délégation elle informe qu'elle a préparé un courrier en direction du ministre de l'Intérieur, mais aussi qu'elle va s'adresser à l'ensemble des députés de la Gironde afin de soutenir la mise en place d'une véritable concertation.

Elle apporte son soutien massif aux habitants de ce secteur géographique et elle indique qu'elle va demander que tout autre emplacement disponible soit étudié. Dans l'immédiat, elle demande l'arrêt du processus de création de ce centre de rétention administrative afin que de véritables discussions soient entreprises avec les habitants.

Bérangère COUILLARD

Députée de la Gironde

Jean Claude JUZAN

Président du comité de défense et fêtes
des quartiers du Monteil

Le Président

Bordeaux, le

04 AVR. 2022

Monsieur Xavier LABORDE CLAUZEL
Président du Collectif CRA PASLA
Maison de Quartier du Montell
13 avenue Henri Frugès
33600 PESSAC

Monsieur,

J'ai suivi avec beaucoup d'attention les événements concernant le projet de Centre de Rétention Administrative à Pessac. Je tiens en premier lieu à saluer l'incroyable mobilisation et l'énergie déployées par votre collectif sur ce sujet.

Je vous rejoins ensuite sur l'analyse que vous avez opérée de la situation et le caractère totalement atypique d'une telle localisation au regard des autres projets observables. En ce sens, je ne peux que soutenir vos démarches.

Comme vous le savez peut-être, j'ai occupé la très belle responsabilité de Maire de Pessac pendant plusieurs années. Habitant la commune et ayant gardé quelques liens, j'ai été sollicité de façon informelle par des riverains. Je me suis engagé à les rencontrer sur place et je vous propose de vous joindre à ce temps d'échange qui se tiendra le mercredi 6 avril prochain à 18h30.

Comme vous le savez, le Conseil régional ne dispose pas de responsabilités sur ce type de dossier, mais soyez assuré que je suis à votre disposition pour vous aider au mieux de mes possibilités.

Dans l'attente, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations les plus sincères.



Alain ROUSSET

**Obtenir une motion ou un vœu de
l'ensemble des élus du conseil
municipal de Pessac lors de la
séance du 22 Mars.**



Vœu porté par les élus du conseil municipal de Pessac le 22 mars

Centre de rétention administrative (CRA): vœu voté à l'unanimité ce mardi 22 mars à 21h35. La ville de Pessac se mobilise pour une autre localisation et refuse l'implantation en zone pavillonnaire.

Publié le 22 mars 2022

L'État, par la voix de la Préfecture, a décidé d'implanter un Centre de Rétention Administrative en pleine zone pavillonnaire, dans le quartier du Monteil, dans les secteurs de Madran et de Monbalon 1, à quelques mètres de la sortie 13 de la rocade bordelaise.

Ce lieu d'implantation, choisi par l'Etat, en contact direct avec des maisons individuelles, est depuis près de cinquante ans, un espace vert ouvert à toutes les familles, à tous les sportifs et à tous les promeneurs. Le 8 février 2022, le Conseil municipal prenait connaissance pour la première fois de l'existence d'un projet de création d'un Centre de Rétention Administrative à Pessac. Par conséquent, ce projet était également porté pour la première fois à la connaissance des Pessacaises et Pessacais. Cette information a donné lieu à une très forte contestation de la part de la population.

- CONSIDÉRANT que ce projet est particulièrement inadéquat quant à la localisation prévue puisqu'il serait le seul CRA de France positionné en proximité immédiate d'une si vaste zone pavillonnaire,
- CONSIDÉRANT qu'au regard de sa taille (140 places prévues ainsi que toutes les personnes associées au fonctionnement de la structure), il sera extrêmement impactant pour le territoire et les habitations environnantes,
- CONSIDÉRANT que les autres projets de création (4 en France) sont localisés sur des zones aéroportuaires (Colombier-Saugnieu près de Lyon Saint-Exupéry, Mesnil-Amelot près de Roissy Charles de Gaulle) ou dans un lieu sans interaction immédiate avec des zones d'habitations d'une telle densité (Olivet près d'Orléans), le site de Pessac présenterait un caractère d'exception,
- CONSIDÉRANT que si le Maire a pris acte en mars 2021 de la proposition de la Préfecture, il a depuis pris position résolument contre l'implantation du projet sur le site prévu,
- CONSIDÉRANT que si le terrain situé en proximité de la sortie 13 est propriété de l'État, un échange de terrain est proposé et des recherches complémentaires en proximité aéroportuaire sont pleinement envisageables,
- CONSIDÉRANT que ces terrains disposent d'une valeur symbolique importante pour les habitants du quartier et réelle pour d'autres finalités poursuivant des logiques d'intérêt général, et qu'ils ont et auront à jouer un rôle majeur de protection contre le bruit de la rocade et contre les pollutions qu'elle génère.

Au-delà des positions individuelles et politiques sur l'intérêt et le principe des Centres de Rétention Administrative, les élus de la ville de Pessac :

- **Émettent de ce fait un avis défavorable et négatif** sur l'implantation d'un Centre de Rétention Administrative en zone pavillonnaire,
- **Expriment leur soutien présent et à venir au collectif citoyen dénommé « CRA Pas Là ! »** quant aux démarches qu'il entreprend,
- **Défendent une solution alternative à ce projet**, associant les habitants et les associations, projet sur un terrain dont les contraintes environnementales ne s'opposent pas à la constructibilité. Cette proposition alternative est soutenue par le Président de Bordeaux Métropole.

Rencontrer Madame la Préfète

► **Le 18 février : Première rencontre du collectif avec Madame la Préfète:**

- ❖ **Mise en avant du déni de Démocratie sur ce dossier.**
- ❖ **Mise en avant des diverses nuisances :**
 - ❑ **Destruction d'un environnement agréable**
 - ❑ **Destruction d'un espace boisé.**
 - ❑ **Dévaluation des biens.**
 - ❑ **Sécurisation de l'accessibilité à ce centre pour le personnel du CRA.**
 - ❑ **Disparition de la piste cyclable longeant la rocade.**



Rencontrer Madame la Préfète

► **Le 7 avril. Deuxième rencontre du collectif avec Madame la Préfète**
Objet : Donner une suite à la rencontre du 18 février.

► **Pour le collectif quelques évolutions sur ce dossier :**

- ❑ Premièrement, avis concordant de l'ensemble des élus, de toutes sensibilités et de tout niveau de responsabilité sur ce dossier.
- ❑ Deuxièmement, rencontre sur le site du Bioparc, à proximité de la sortie 12 en présence de M. le Maire, de M. le Président de la Métropole et de vous-même pour examen d'une solution alternative.

➤ **Néanmoins pour le collectif :**

- ❑ Méconnaissance du projet, de ses contours, de ses externalités,
- ❑ Secteur de l'échangeur 13, la proximité de la rocade est une zone particulièrement sensible quant au bruit et à la pollution.
- ❑ Nuisances induites par la circulation, au-delà de celles liées au chantier au niveau de la sortie 13. Plus nous avançons, plus il nous semble que ce projet n'a pas d'avenir sur la sortie 13.

Mme la préfète indique que pour l'instant il est difficile pour la préfecture de s'avancer :

Le conseil de Bordeaux Métropole n'a toujours pas voté l'éventuel transfert des parcelles, et les conditions associées.

Trois actions du Collectif pour demain



- ▶ **Collecter des fonds pour financer les actions et recours .**
- ▶ **Initialiser des démarches juridiques du collectif .**
- ▶ **Inventorier la flore et la faune existantes sur l'ensemble du site .**

Collecter des fonds pour financer les actions et recours si nécessaire.

► Financement des actions:

❖ Communication :

- ✓ Flyers
- ✓ Affiches
- ✓ Site Internet

❖ Huissiers.

❖ Avocats.



A ce jour, 108 donateurs ont déjà participé à la collecte.

Démarches juridiques du collectif :

- ▶ **Contact avec deux cabinets d'avocats.**
- ▶ **Analyse du cadastre.**
- ▶ **Rencontre avec des spécialistes du droit de l'urbanisme.**
- ▶ **Préparation d'un recours gracieux, voire contentieux, déjà plus de 30 habitants en première ligne prêts à se joindre au recours, rejoignez-les !**



Inventaire de la flore existante, qui sera
prolongé pour la faune



- ▶ **Sur le secteur de Madran.**
- ▶ **Sur le secteur de Monbalon**

Sur le secteur de Madran.

Relevé variétés végétales secteur délimité par rocade sortie
13/Bourgailh/Jacquemet/Madran

De nombreuses variétés à ces différents secteurs :

- ▶ Talus et zone droite entrée (extension incluse) : 46 arbres allant de 25 à 60 ans.
- ▶ Espace entre le talus d'entrée et la sortie 13 rocade Pessac : 100 arbres allant de 20 à 50 ans.
- ▶ Talus angle sortie rocade : 5 arbres dont 1 centenaire.
- ▶ Angle interne promenade : 40 arbres allant de 20 à 150 ans.
- ▶ Prairie face parking et garages Jacquemet : Différentes variétés de fleurs dont des orchidées sauvages protégées.
- ▶ Prolongement talus 3 jusqu'au mur anti-bruit. Une centaine d'arbres.



Sur le secteur de Monbalon

Relevé des variétés végétales par secteur sur l'aire de Jeux sortie 13 Monbalon 1

- ▶ **Entrée gauche du chemin niveau virage Cicéron, en direction de Madran : 26 arbres**
- ▶ **Milieu terrain 3 groupes de pins maritimes majestueux: 8 pins allant de 30 ans à 50 ans.**
- ▶ **Droite sortie Madran: 12 arbres**
- ▶ **Talus gauche vers sortie Madran, le long de l'avenue du Bourgailh : 32 arbres**
- ▶ **Talus droit sortie Madran, jusqu'à l'entrée rocade : 36 arbres aux essence diverses**
- ▶ **Clôture sur toute la longueur du talus, habillée d'une haie bocagère variée : ensemble d'environ 600 arbustes**



Un projet similaire a déjà vu le jour:

En 2006 à Villeneuve le Roi dans le Val-de-Marne .

- ▶ Un projet de CRA dans une zone pavillonnaire.
- ▶ La création d'un collectif.
- ▶ L'intervention au Sénat de la sénatrice Hélène Luc .
- ▶ Projet retiré par Monsieur Estrosi, ministre délégué à l'Aménagement du Territoire





Hélène Luc

**Question orale sans débat N° 1186 au Ministère
de l'aménagement du territoire**

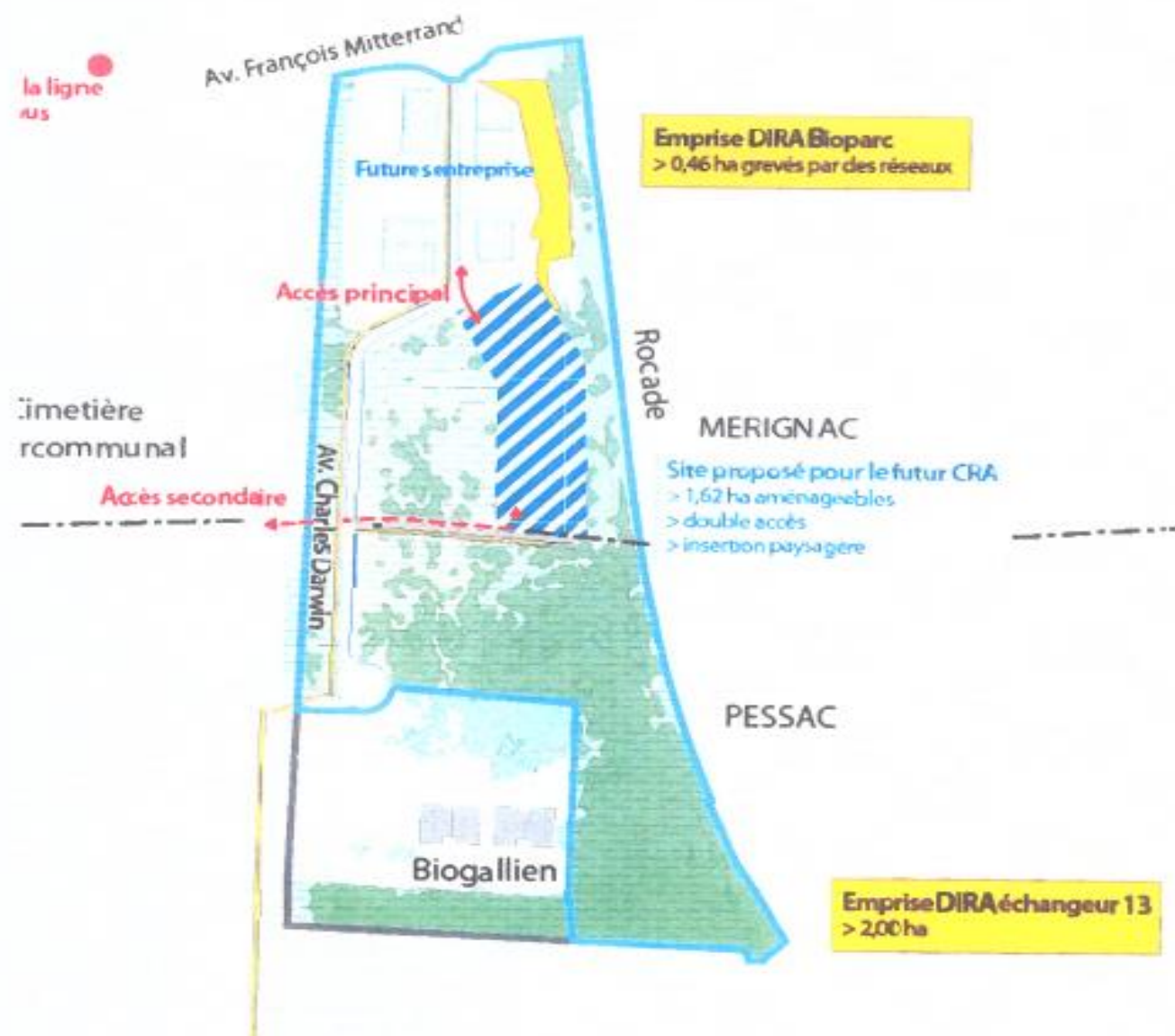
[source](#)

**Création d'un centre de rétention à Villeneuve-
le-Roi**

Présentation de la solution alternative au BioParc.

Projet de centre de rétention administrative de l'Etat Proposition des collectivités pour son implantation

-  Périmètre du Bioparc
-  Espaces boisés sanctuarisés
-  Autres espaces naturels sanctuarisés
-  Futures entreprises
-  Site proposé pour le futur CRA
-  Accès principal au CRA
-  Accès secondaire au CRA
-  Arrêt de bus
-  Limite communale





REUNION PUBLIQUE

DU 18 MAI

Les 100 jours du Collectif
CRA PAS LA